



ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES

FICHE THÉMATIQUE

ÉLUES POUR UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ

*De nombreuses femmes s'engagent en politique pour améliorer la qualité de vie de leur communauté. Les présentes fiches visent à **outiller les élues des gouvernements municipaux** sur les concepts-clés du **développement durable** et de **l'action environnementale et climatique**. Conçue comme une **aide à la décision**, chaque fiche traite d'une problématique et d'enjeux liés aux compétences des municipalités et propose des bonnes pratiques et des références appliquées à la réalité des conseils municipaux.*



réseau femmes
environnement

Crédit photo : Jocelyn Riendeau /
Festival des traditions du monde de
Sherbrooke (lauréat Vivats 2019)

Problématique

Une quantité de plus en plus importante d'événements très diversifiés ont lieu chaque année sur le territoire des villes et des municipalités, dans le cadre de conférences, colloques, forums, ateliers, etc. Ces événements peuvent notamment contribuer à la notoriété d'une agglomération ou d'une région et augmenter les répercussions sociales et économiques positives dans la communauté dans laquelle ils ont lieu.

À l'inverse, chaque événement comporte un risque non-négligeable d'exercer une pression sur son milieu et sur l'environnement s'il n'est pas bien encadré. Parfois tenus par des organismes reconnus par la ville, d'autres fois par des promoteurs privés ou encore par les municipalités elles-mêmes, ces rassemblements doivent être conçus et déployés de manière à minimiser leur impact environnemental et à favoriser le développement local et régional.

Qu'est-ce qu'un événement écoresponsable ?

Un événement écoresponsable intègre les principes du développement durable à chacune des étapes de son organisation, et ce, dès le début de la planification. Il vise à réduire les répercussions négatives sur l'environnement et à augmenter les retombées positives sur les plans sociaux et économiques, en cherchant notamment à remplir

des objectifs d'approvisionnement local, de soutien communautaire, de réduction des déchets et des émissions de gaz à effet de serre. De plus, il permet de sensibiliser les participants aux enjeux environnementaux, favorise leur apprentissage de gestes écoresponsables et contribue au rayonnement de la ville dans laquelle il a lieu.

On peut aussi définir un événement responsable à l'aide de la norme québécoise en gestion responsable d'événements : [BNQ 9700-253](#). Celle-ci comporte 56 exigences réparties à travers 5 catégories :



1

Sélection des fournisseurs
(locaux et engagés)



2

Gestion du matériel (en fonction des 3 R : réduire à la source, réutiliser et recycler),
des sources d'énergie et de l'eau



3

Sélection de l'alimentation
(locale, biologique ou équitable)



4

gestion des matières résiduelles
(surplus de nourriture, recyclage, compostage et résultats)



5

Transport et gaz à effet de serre (réduction, mesure et compensation)

La norme permet aux organisateurs d'établir le **niveau de classification** de leurs événements à travers 5 niveaux.

Enjeux

Les événements organisés par les villes et municipalités, de même que ceux auxquels elles accordent un permis, doivent **montrer l'exemple** et **participer au mouvement des événements écoresponsables**.



La population est de plus en plus consciente des enjeux liés au développement durable et elle demande aux pouvoirs publics de se positionner et d'agir concrètement. Aussi, le plan d'action 2019-2024 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* exige que certaines mesures soient mises en place, notamment lors des événements sur le territoire des villes et municipalités.

Cependant, certaines villes et municipalités se sentent **peu outillées** pour parvenir à rendre écoresponsables les événements qui se tiennent sur leur territoire. Elles **sous-estiment souvent leur capacité d'intervention** et ne sont pas au fait des ressources à leur disposition.

Champs d'action des municipalités

Les **étapes-clés de la transition** vers l'organisation d'événements écoresponsables dans les villes et municipalités sont :



L'adoption d'une **politique d'événements écoresponsables**



La préparation d'un **plan d'action** afin de faire respecter cette politique



La **formation** des membres des services municipaux responsables de la tenue d'événements sur le territoire



La **valorisation** des efforts et la **mesure** des actions concrètes mises en œuvre et leurs impacts

La politique d'événements écoresponsables

La politique sert à établir les priorités d'action de la ville pour ses propres événements ou pour les événements se déroulant sur son territoire.

Il faut donc d'abord définir la portée de la politique, c'est-à-dire les événements qui sont régis par cette politique (ceux organisés par la ville, ceux organisés par des promoteurs, ou les deux?).

Ensuite, le contenu ou les engagements de la politique doivent **inclure les mesures visibles par la population** (ex. gestion des matières résiduelles) et **inclure les volets qui ont le plus**

d'impacts environnementaux (gestion des matières résiduelles, émissions de GES et réduction de la consommation de viande). La politique doit également être réaliste. Une politique vague, sans engagement réel, pourrait être mal reçue par une population de plus en plus sensible à ces questions. Enfin, une politique doit être **jumelée à un plan d'action** afin d'être réellement efficace.

Le plan d'action

Idéalement, un plan d'action s'étend sur une période de 3 à 5 ans. Sa première phase consiste à sensibiliser les différents intervenants sur les bons gestes à poser.

Par la suite, une **période de transition** durant laquelle les organisateurs/promoteurs sont avisés que certains critères deviendront obligatoires dans les prochains mois est suggérée. Si, par exemple, on élabore un plan d'action d'une durée de 5 ans, les premiers éléments seront moins contraignants et davantage d'obligations s'y ajouteront au fil des ans.

Un levier important dont disposent les villes et municipalités est la **possibilité d'établir des règles nécessaires à l'obtention d'un permis** pour tenir un événement ou encore pour donner droit à certaines formes de financement. Ainsi, l'octroi du permis pourrait être conditionnel :

- > À la non-utilisation de plastique #6, de styromousse, de ballons gonflables sur le site, etc.
- > À la performance en développement durable des événements existants, à partir d'une évaluation des pratiques écoresponsables en place.

Bonnes pratiques

Parmi les actions écoresponsables à considérer lors de l'organisation d'événements, on compte :

- > Le **recyclage et/ou compostage**, avec la mise en place un système simple, imagé;
- > La présence d'une **brigade verte** outillée pour informer le public;
- > La proposition d'options **alternatives à la voiture solo** pour les participants;
- > L'installation de **stationnements à vélos** à proximité du site;
- > Le remplacement de la distribution d'eau embouteillée par une **fontaine mobile**;

Exemples inspirants

Certaines villes et territoires ont développé des **guides** sur l'organisation d'événements responsables, comme [Mont-Tremblant](#), [Saguenay](#) et la [SADC de Maskinongé](#).

La **Ville de Victoriaville** honore les organisateurs d'événements de son territoire engagés dans une démarche écoresponsable en remettant la [certification Monarque](#).

La **Ville de Sherbrooke** a développé une [grille d'évaluation de l'écoresponsabilité](#), conditionnelle à un soutien financier.

La Direction – Cinéma, Festivals et Événements de la Ville de Montréal a dressé un plan d'action de cinq ans qui regroupe un éventail d'actions

- > La présence de **fournisseurs alimentaires de proximité**;
- > La remise des aliments non consommés à des **groupes communautaires**;
- > L'utilisation de gobelets en consigne ou de vaisselle **réutilisable ou compostable**;
- > **Une accessibilité accrue** (mobilité, tarifs, personnes ayant des besoins particuliers);
- > La **prise en compte de la communauté** pour lui faire bénéficier de la tenue de l'événement.

écoresponsables à entreprendre par les organisateurs/promoteurs d'événements sur le territoire montréalais.

La [Ville de Repentigny](#) tient des événements écoresponsables **depuis plus de 10 ans**. Cette municipalité classe chaque année au moins deux de ses événements selon la norme du Bureau de normalisation du Québec en gestion responsable d'événements. La [Ville de Gatineau](#) a établi toute une série de mesures pour accompagner les promoteurs d'événements reconnus par la ville. Lorsqu'un organisateur/promoteur obtient un permis afin d'organiser un événement, il bénéficie notamment d'une **banque d'heures de service-conseil** fourni par un organisme local compétent.

De plus, la **mutualisation d'équipements et de ressources humaines** constitue une avenue fort prometteuse dans le domaine de l'événementiel. À cet effet, la ville de Gatineau possède un catalogue complet d'équipement prêté aux organisateurs/promoteurs. Au même titre, une MRC peut mettre en place un système intermunicipal de prêt d'équipement et opter pour des achats communs permettant de réaliser des économies d'échelle.

Outils et ressources

- > [Série de guides du Conseil québécois des événements écoresponsables](#)
- > [Modèle d'évaluation des pratiques sociales d'Événements et Attractions Québec](#)
- > [Guide sur l'organisation d'événements écoresponsables du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques](#)
- > [Conseils pratiques de la Maison du développement durable](#)
- > [Une formation en ligne du Collectif des festivals](#)

Références

- [Association québécoise du commerce équitable](#) pour obtenir une désignation équitable
- [Bureau de normalisation du Québec : BNQ 9700-253](#)
- [Le Collectif des festivals](#)

- [Le Conseil québécois des événements écoresponsables](#)
- [Enviro Éduc-Action](#)
- [RECYC-QUÉBEC](#)
- [Les Vivats](#)



réseau femmes
environnement

info@rqfe.org